

**Inscription des résidents non-luxembourgeois,  
ressortissants de l'Union européenne, sur la  
liste électorale pour les élections européennes  
du 26 mai 2019**

Les ressortissants de nationalité étrangère désireux de participer pour la première fois aux élections européennes doivent faire une demande d'inscription en vue de figurer sur la liste électorale pour les élections européennes.

Les habitants non-luxembourgeois, ressortissants de l'Union européenne, ayant 18 ans révolus le jour des élections européennes et résidant au Grand-Duché de Luxembourg au moment de leur demande d'inscription sur les listes électorales, sont autorisés à voter aux élections européennes du 26 mai 2019.

La date limite, pour l'inscription des résidents non-luxembourgeois, ressortissants de l'Union européenne, qui souhaitent participer pour la première fois aux prochaines élections européennes est fixée au 28 février 2019 au plus tard.

En dehors des heures d'ouverture normales, **l'administration communale sera ouverte le samedi, 09 février 2019 de 10.00 à 12.00 heures** pour les demandes d'inscription de résidents non-luxembourgeois, ressortissants de l'Union européenne, aux listes électorales pour les élections européennes.

Les intéressés doivent se présenter personnellement et se munir d'une pièce d'identité en cours de validité.

Erpeldange-sur-Sûre, le 1<sup>er</sup> février 2019

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

